

Attention aux chenilles processionnaires

NOTICIA

ENTORNO

Jueves, 28 de octubre de 2021

Attention aux chenilles processionnaires

Depuis plusieurs années, notre commune observe la présence de foyers de chenilles processionnaires sur l'ensemble de son territoire. Cette chenille aux poils urticants est inscrite dans une liste d'organismes vivants classés nuisibles, et présente un risque sanitaire pour les personnes et les animaux. Il est important de s'en protéger.



Comme chaque année, la lutte contre les chenilles processionnaires continue. Des collerettes vont être installées par le service des Espaces verts sur certains troncs d'arbres de la ville afin de capturer et détruire ces insectes.

En 2019, le Maire a pris un arrêté, relatif au recensement, à la prévention et à la lutte contre les chenilles processionnaires du pin et du chêne. Cet arrêté porte notamment sur les obligations suivantes :

- Recensement : toute personne est invitée à prendre contact avec la Mairie pour signaler des nids sur domaine public et privé.
- Prévention : tous les propriétaires/locataires ayant des nids sur leur terrain devront prendre les mesures de protection adéquate pour prévenir les contacts avec les personnes vulnérables.
- Lutte : chacun est tenu d'éradiquer les nids présents sur les parcelles dont il est propriétaire/locataire. Pour les particuliers, il est vivement conseillé de faire appel à un professionnel pour traiter les nids.

Ce petit animal, issu des larves des papillons de nuit, peut occasionner des réactions cutanées, oculaires ou des difficultés respiratoires. Chaque chenille, dont le nom vient de leur façon de se déplacer en file indienne, est recouverte d'environ 600 000 petits poils très nocifs aussi bien pour les humains que pour les animaux.

Éviter tout contact avec elle et les zones de proximité des arbres infestés est le meilleur moyen de s'en prémunir. Friande des épinettes du pin noir d'Autriche, cette chenille est capable de coloniser d'autres pins comme les pins sylvestres ou même les cèdres.